

RÉUNION DU 11 MAI 2018

Le onze mai deux mil dix-huit à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Didier Gaillard, Gérard Saint-Laurent, Régis Bergeon, Martine Grasset, Franck Allard, Maryline Baloge, Céline Chulevitch, Isabelle Deschamps, Jimmy Hut, Antoine Jamoneau, Céline Pailloux, Béatrice Portron.

Etait absent et excusé : M. Edouard Guilbard.

Pouvoir de M. Edouard Guilbard à Mme Céline Pailloux.

Date de la convocation : 04 mai 2018.

Secrétaire de séance : Mme Céline Pailloux.

CAMPUS RURAL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que ce projet de Campus Rural est maintenant porté conjointement par la commune de Ménigoute pour les logements locatifs, et par la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine pour la salle associative du rez-de-chaussée.

De ce fait, les dépenses relatives à cette réhabilitation seront réparties de la façon suivante :

Lots	Estimatifs	Salle associative	Logements locatifs
Lot 1 : Gros œuvre, ravalements, réseaux	49 000,00	675,00	28 325,00
Lot 2 : Charpente bois	12 000,00	1 540,00	10 460,00
Lot 3 : Couverture tuile, zinguerie	14 500,00	4 860,00	9 640,00
Lot 4 : Menuiseries ext aluminium, int bois, fermetures	45 000,00	15 900,00	29 100,00
Lot 5 : Cloisons sèches, plafonds, isolation	36 500,00	12 500,00	24 000,00
Lot 6 : Chape sèche, carrelage, faïence	13 500,00	5 700,00	7 800,00
Lot 7 : Peintures, revêtement sol souple	20 000,00	2 650,00	17 350,00
Lot 8 : Plomberie, sanitaire	25 000,00	3 750,00	21 250,00
lot 9 : Chauffage, ventilation, électricité	40 000,00	16 250,00	23 750,00
Honoraires architecte	24 655,75	8 136,40	16 519,35
Mission SPS	1 840,00	607,00	1 233,00
TOTAL	281 995,75	92 568,40	189 427,35

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la délégation de maîtrise d'ouvrage donnée par la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine pour la salle associative du rez-de-chaussée. La collectivité assurera les mandatements des entreprises et demandera les remboursements à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer les documents relatifs à cette délégation de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire est également autorisé par les membres présents à déposer les dossiers de demandes de subventions conformément au plan de financement ci-après :

- Dépenses :
 - o Acquisition immeuble 40 000,00 €
 - o Frais de notaire 10 000,00 €
 - o Travaux 171 675,00 €
 - Lot 1, 28 325,00 €
 - Lot 2, 10 460,00 €
 - Lot 3, 9 640,00 €
 - Lot 4, 29 100,00 €
 - Lot 5, 24 000,00 €
 - Lot 6, 7 800,00 €
 - Lot 7, 17 350,00 €
 - Lot 8, 21 250,00 €
 - Lot 9, 23 750,00 €
 - o Honoraires architecte 16 519,35 €
 - o Mission SPS 1 233,00 €
 - o Diagnostic technique amiante 3 070,00 €

 - o Soit un total de 242 497,35 € HT soit 290 996,82 € TTC

- Recettes :
 - o DETR (30 %) 68 828,20 €
 - o Contrat de ruralité 40 000,00 €
 - o Autofinancement 67 669,15 €
 - o Fonds de concours CCPG 66 000,00 €

 - o Soit un total de 242 497,35 €

Pour information, les marchés avec les entreprises seront signés officiellement le 8 juin 2018 pour un début de travaux à compter de mi-juin 2018.

6 RUE DE SAINT
MAIXENT

Les membres présents prennent connaissance des éléments financiers de Monsieur Cogny, architecte, pour l'aménagement et la réhabilitation des étages de l'immeuble du n° 6 Rue de Saint Maixent.

Les honoraires seraient à hauteur de 14 920,00 € HT soit 17 904,00 € TTC décomposés de la façon suivante :

- Relevé, APD, permis de construire 4 750 € HT
- DCE 4 170 € HT
- BET structure 2 200 € HT
- BET fluides 2 600 € HT
- Analyse des offres, constitution des marchés 1 200 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de valider ce projet et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la maîtrise d'œuvre pour cette réhabilitation de logement.

Il conviendrait que les travaux de ce projet soient estimés aux environs de 90 000 € HT.

DÉPENSES
ÉNERGÉTIQUES

Monsieur Saint-Laurent donne un compte rendu des dépenses énergétiques des différents bâtiments communaux sur plusieurs exercices comptables (en kilowatt).

Site	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TERRAIN DE SPORTS 6 kVa	393	191	289	418	436	271	162
ATELIER COMMUNAL 9 kVa	20	110	104	54	79	28	26
ATELIER MUNICIPAL 18 kVa	1132	1196	1376	1602	909	854	939
SALLE DES FETES et MAIRIE 36 kVa	14078	12663	18755	15294	13243	12071	6654
BUREAUX ST MAIXENT 12 kVa	6160	6259	6842	2782	2112	2528	2016
ARROSAGE 6 kVa	176	186	220	191	201	211	238
SALLE SOCIO 24 kVa	8620	8264	8414	8132	6589	8981	8629
FOYER DES JEUNES 6 kVa	4891	4445	3670	3078	2104	2947	1696
FONTAINE 3 kVa	423	46	0	0	0	0	0
SALLE ROMANE 24 kVa	9391	21431	21243	15207	13076	12775	12254
SALLE DE SPORTS 84 kVa	50102	68118	72368	52782	51876	27134	44750
TOTAL	95386	122909	133281	99540	90625	67800	77364
	100	129	140	104	74	51	78

Les dépenses énergétiques de l'éclairage public (en kilowatt) :

Site source	prime fixe	KVa	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
LOT. MÉTOIS-BEAUVOIR	128.26	4.8	5023	4861	4784	4387	2655	1950	2045
LA CHAGNÉE 2	40.08	1.5	0	0	0	0	1330	1360	1441
IMPASSE DES MÉSANGES	168.34	6.3	4655	4134	5583	4092	3115	1996	2141
GENDARMERIE	29.39	1.1	1501	1196	1200	740	426	289	310
LOT. DE L'ARDILLE	53.44	2.0	1479	1453	1241	1510	790	508	525
PRÉ GACHÉ	16.03	0.6	543	621	640	546	514	450	477
L'AURIÈRE	53.44	2.0	1468	1688	1672	1502	919	512	541
PLACE DE LA MAIRIE	93.52	3.5	25266	29748	36980	26010	17244	10970	11796
LA GUÉRINIÈRE	40.08	1.5	1902	1814	1892	1576	1010	649	693
RUE DE LA ROUSSELINIÈRE	101.54	3.8	8740	8196	8768	9300	5168	3255	3000
RUE DES HIRONDELLES VS	45.42	1.7	0	0	0	0	1094	896	763
TOTAL			50577	53711	62760	49663	34265	22835	23732
base 100 en 2011			100	106	124	98	68	45	47
%			0%	6%	24%	-2%	-32%	-55%	-53%
base 100 en 2013			81	86	100	79	55	36	38
%			-19%	-14%	0%	-21%	-45%	-64%	-62%

VOIRIE

Columbarium

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident la Proposition des Pompes Funèbres Gagnaire de Azay-le-Brûlé pour l'acquisition d'un second module de 8 places pour le columbarium dans le cimetière communal.

La somme correspondante à savoir 4 716 € TTC sera prélevée à l'article 2315 de la section d'investissement du budget primitif communal 2018.

Les membres du Conseil Municipal décident de supprimer à compter de ce jour, les places d'une durée de 15 ans et de conserver les places d'une durée de 30 ans pour une somme de 500 euros.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

Acquisition terrain

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la collectivité possède uniquement deux parcelles constructibles sur le lotissement communal et qu'il conviendrait d'acquérir une réserve foncière supplémentaire.

Les membres présents valident cette idée et décident d'acquérir le terrain situé derrière le cimetière communal et cadastré section AB n° 64. Madame Colette Bobin, actuelle propriétaire de ce terrain d'une superficie de 12 810 m², serait vendeuse à hauteur de 20 000 €.

Il est à noter que seule la partie ouest de ce terrain est situé en zone constructible par la carte communale actuellement en vigueur.

Après en avoir délibéré, les membres présents valident cette acquisition qui sera supportée par la section d'investissement du budget primitif communal 2018.

Monsieur le Maire est autorisé par l'Assemblée à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

PLUI

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans la perspective de la prescription de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le Conseil de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine a décidé d'adhérer au CAUE 79 afin de proposer aux élus des communes, des modules de formation d'une demi-journée sur les fondamentaux de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

En effet, la planification (PLUi) présentant une complexité et une technicité certaines, il est intéressant d'avoir des notions de bases afin qu'ultérieurement, chacun puisse prendre part aux débats.

Monsieur Gérard Saint Laurent participera à cette formation nécessaire à la compréhension des enjeux de l'urbanisme.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres présents que le dossier RIFSEEP de la collectivité a été porté à la connaissance du Comité Technique du Centre de Gestion des Deux-Sèvres lors de l'instance du 27 mars 2018.

Quelques corrections seront apportées à ce dossier RIFSEEP pour une mise en application dès à présent.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents relatifs à ce nouveau régime indemnitaire des agents communaux.

Monsieur Nicolas Flinois qui était en mi-temps thérapeutique depuis l'an passé à repris son poste à temps plein depuis le 27 avril 2018.

Madame Sylvie Bonneau est titularisée à son poste d'accueil à compter 1^{er} mai 2018 du pour un temps de travail à hauteur de 9 heures hebdomadaires. De ce fait, à compter du 1^{er} juin, la Mairie sera ouverte au public chaque mercredi matin de 10 heures à 12 heures.

Quatre jeunes du territoire se sont inscrits en Mairie pour participer au dispositif « argent de poche » version 2018. Ils seront amenés à réaliser quelques travaux sur les équipements communaux et dans le Musée dans le courant de l'été 2018.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Fonds de Solidarité Logement

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental qui sollicite un soutien financier dans le cadre du Fonds de solidarité logement.

Il est rappelé à l'Assemblée que ce Fonds de solidarité logement est un outil de cohésion sociale au service des habitants du département qui rencontrent des difficultés pour faire face à leurs charges de logement et d'énergie compte tenu de leur budget restreint.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'accorder une somme de cent quatre-vingt euros pour le Fonds de Solidarité Logement au titre de l'année 2018. Cette somme sera prélevée à l'article 6574 du budget primitif communal 2018.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Association des Parents d'Elèves du RPI Ménigoute/Vasles

Il est donné lecture du courrier de l'Association des Parents d'Elèves du RPI Ménigoute/Vasles qui sollicite un soutien financier pour les projets 2018 des écoles.

Il n'est pas possible de donner une suite favorable à cette demande dans la mesure où la commune n'a pas les compétences des écoles.

De plus, aucun budget prévisionnel n'est présenté.

FETES ET CÉRÉMONIES

Il est rappelé que le Tour Poitou Charentes traversera le territoire de la commune le 24 août 2018 aux alentours de midi et qu'il y a lieu de prendre quelques dispositions (arrêté administratif, signaleurs...).

Une réunion de préparation sera organisée en Mairie de Ménigoute le lundi 25 juin 2018 à 18 h.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la seconde édition du Congrès des Maires du Département aura lieu cette année le mardi 12 juin 2018 à l'Espace Bocapole de Bressuire et que chacun y est convié.

Les élus de Ménigoute/Chantecorps/Coutières/Fomperron/Saint-Germier préparent les animations du 14 juillet 2018.

Les membres présents autorisent Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette journée.

La commune de Saint-Germier assure cette année la régie de cette journée festive.

La prochaine réunion aura lieu le 26/06/2018 à 19 heures sur le site.

ÉCOLE

De façon à harmoniser le territoire et se conformer aux différentes lois en vigueur, la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine va supprimer le demi-poste d'ATSEM au niveau de l'école maternelle de Ménigoute à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Ce dossier sera revu dans les prochaines semaines avec le personnel enseignant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les membres,

Le Maire,

La Secrétaire,